

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

EPSENS TIKEHAU INCA (Part A - 990000122809)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 17/05/2024

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : EPPENS TIKEHAU INCA est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 28/06/2019

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS : EPPENS TIKEHAU INCA est un FCPE nourricier du compartiment 'TIKEHAU INTERNATIONAL CROSS ASSETS' (Action F) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois 'TIKEHAU FUND' gérée par TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT, c'est-à-dire que son actif net est investi en totalité et en permanence en parts ou actions d'un seul et même OPC, le compartiment 'TIKEHAU INTERNATIONAL CROSS ASSETS' (Action F) de la SICAV 'TIKEHAU FUND', OPCVM qualifié de fonds maître et, à titre accessoire, en liquidités. A ce titre, le FCPE nourricier relève de la même catégorie que la SICAV maître de type multi-actifs. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE nourricier sont identiques à ceux de la SICAV maître. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de la SICAV maître en raison notamment de ses propres frais de gestion. Caractéristiques essentielles du fonds maître : Les caractéristiques essentielles du FCPE 'EPPENS TIKEHAU INCA' sont identiques à celles de la SICAV maître 'TIKEHAU INTERNATIONAL CROSS ASSETS'. Objectif de gestion de la SICAV maître : Tikehau International Cross Assets (le 'Compartiment') est un compartiment de Tikehau Fund (le 'Fonds'). Le Compartiment vise à réaliser, sur un horizon d'investissement minimum recommandé de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence eurosSTR + 210 pb, nette des frais de gestion spécifiques à chaque classe d'actions. Le Compartiment promeut également une approche extra-financière selon laquelle l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille (l' 'Intensité Carbone') doit être au moins 20% inférieure à celle de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment est activement géré et s'appuie sur un indice de référence exclusivement en tant qu'indicateur de performance ex post et, le cas échéant, pour calculer la commission de performance. Stratégie d'investissement de la SICAV maître : La stratégie d'investissement du Compartiment réside dans la gestion à la fois active et discrétionnaire d'un portefeuille diversifié d'actions (entre -20 et 100 % de l'actif net du Compartiment) et de titres de créances (entre 0 et 100 % de l'actif net du Compartiment) de tous secteurs économiques et zones géographiques. Le Compartiment peut investir dans des titres 'High Yield' (notation inférieure à BBB- selon S&P/Fitch ou Baa3 chez Moody's) appartenant à la catégorie haut rendement, laquelle présente un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important, en contrepartie d'un rendement plus élevé. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres de créance sans notation. Afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs, la société de gestion mène, sur ces titres de créance, sa propre analyse de crédit indépendante des notations émises par ces agences. Le DV01 (valeur en dollar d'un point de base), qui mesure la sensibilité du portefeuille à une variation de 1 point de base des taux d'intérêt, se situe entre -0,1 % et +0,1 % de la VL. Le Compartiment peut également investir dans des obligations d'État. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans chacune des catégories suivantes : (i) titres défaillants/en difficulté, sous réserve du fait que si lesdits titres représentent plus de 10 % de l'actif net du Compartiment à la suite d'un déclassement potentiel de la notation de leurs émetteurs, l'excédent sera vendu dès que possible, dans des conditions de marché normales et au mieux des intérêts des Actionnaires ; (ii) actions de sociétés de titrisation cotées ou non cotées et parts d'OPCVM et/ou d'OPC (y compris ceux gérés par la Société de Gestion). En outre, le Compartiment peut investir dans des obligations financières subordonnées, y compris des obligations convertibles conditionnelles (CoCo), dans la limite de 20 % de son actif net. L'exposition nette aux devises autres que la devise de référence du Compartiment peut aller jusqu'à 100 % de l'actif net du Compartiment. L'exposition du Compartiment au risque de change peut atteindre 100 % de l'actif net. Pour mettre en œuvre les stratégies susmentionnées, le Compartiment peut recourir à des produits dérivés dans un but de couverture ou d'exposition à ces classes d'actifs, y compris des titres comportant des dérivés incorporés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré de la zone euro et/ou internationaux. L'Intensité Carbone correspond à la moyenne arithmétique des intensités carbonées des émetteurs du portefeuille (total des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les scopes 1 et 2, divisé par le chiffre d'affaires total), pondérée par leur poids dans le portefeuille. Ce calcul présente certaines limitations méthodologiques identifiées dans le prospectus (telle que l'utilisation de sources externes et l'absence de prise en compte des GES de scope 3 liés à la chaîne de valeur). Les critères ESG contribuent également aux décisions d'investissement mais ne sont pas le facteur décisif de ces décisions. EPPENS TIKEHAU INCA n'intervient pas sur les marchés à terme.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

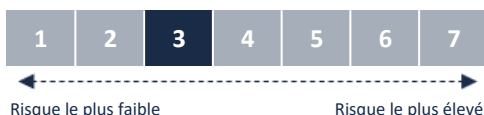
PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative du FCPE est calculée conformément au calendrier de valorisation de sa SICAV maître : quotidiennement sauf en cas de fermeture de la Bourse de Paris et de Luxembourg. Dans ce cas, elle sera établie le premier jour ouvré suivant. Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPPENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur J.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou sur le site internet de votre teneur de compte.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 990,00 €	5 590,00 €
	Rendement annuel moyen	-20,10%	-10,98%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 570,00 €	5 590,00 €
	Rendement annuel moyen	-14,30%	-10,98%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 640,00 €	10 130,00 €
	Rendement annuel moyen	-3,60%	0,26%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 630,00 €	11 910,00 €
	Rendement annuel moyen	6,30%	3,56%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	840,14 €	2 585,03 €
Incidence des coûts annuels (*)	8,40%	4,66%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,92% avant déduction des coûts et de 0,26% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3,13% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	296,97 €
Coûts de transaction	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maître lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maître achète ou vend.	16,09 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,29% La commission de surperformance du fonds maître représentera 20% de la différence entre la performance du fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux du fonds maître comprends la moyenne au cours des 5 dernières années.	27,08 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux et d'actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 18 rue de Courcelles 75008 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.

Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPESENS

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.